

8

REVUE

D'ASSYRIOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DE

M. J. OPPERT

ET

M. E. LEDRAIN

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DU LOUVRE

LA PARTIE ARCHÉOLOGIQUE EST DIRIGÉE PAR

M. LÉON HEUZEY

MEMBRE DE L'INSTITUT

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, DE L'ÉCOLE DU LOUVRE, ETC.
RUE BONAPARTE, 28, A PARIS

III^e volume.

N^o 2.

1894.

RAPPORT SUR LES TATOUAGES TUNISIENS

*Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
dans les séances des 10 mars et 21 avril 1893.*

A la suite d'une note de M. le D^r Vercoutre¹, relative à l'origine de certaines représentations assez fréquentes sur les tatouages des indigènes tunisiens, l'Académie m'avait chargé d'examiner le lien qui pouvait exister entre ces figures et le symbole punique, dans lequel on voit généralement l'image de la déesse Tanit. Je me suis mis en rapport avec M. le D^r Vercoutre, et je lui ai demandé de me communiquer les représentations figurées que, soit lui, soit d'autres auraient pu recueillir à l'appui de sa théorie.

M. Vercoutre m'a adressé les dessins de six tatouages, de bras, de mains ou de jambes, recueillis par lui pendant son séjour en Tunisie, ainsi que deux mémoires, de MM. les docteurs Bazin² et Bertholon³, contenant un assez grand nombre de tatouages

1. Lue par M. A. Bertrand, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 2 décembre 1892.

2. D^r Bazin, *Étude sur le tatouage dans la régence de Tunis*, avec 16 figures dans le texte. (*L'Anthropologie*, sept.-oct. 1890, n^o 5, pp. 566-579.)

3. *Exploration anthropologique de la Kroumirie*, par le D^r Bertholon, ex-médecin-major au 4^e zouaves. Extrait du *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, 1891, n^o 4.

analogues. Ces tatouages ne sont pas des faits isolés ou accidentels; la pratique, à ce que nous apprend le D^r Bazin, en est très répandue en Tunisie, surtout chez les indigènes de race arabe, nomades, artisans des villes ou ouvriers, et aussi chez les fellahs; les Berbères, au contraire, les commerçants des villes du littoral et les riches propriétaires ne la connaissent guère. En somme, elle est devenue, un peu comme chez nous, l'apanage à peu près exclusif des pauvres, des travailleurs et des coqs de douar¹.

Ces remarques ne s'appliquent qu'en partie aux femmes. Celles des villes sont moins tatouées, il est vrai, que celles de la campagne; mais en revanche, elles portent souvent sur la face et sur la poitrine des dessins d'une grande régularité, qui sont de vrais tatouages temporaires.

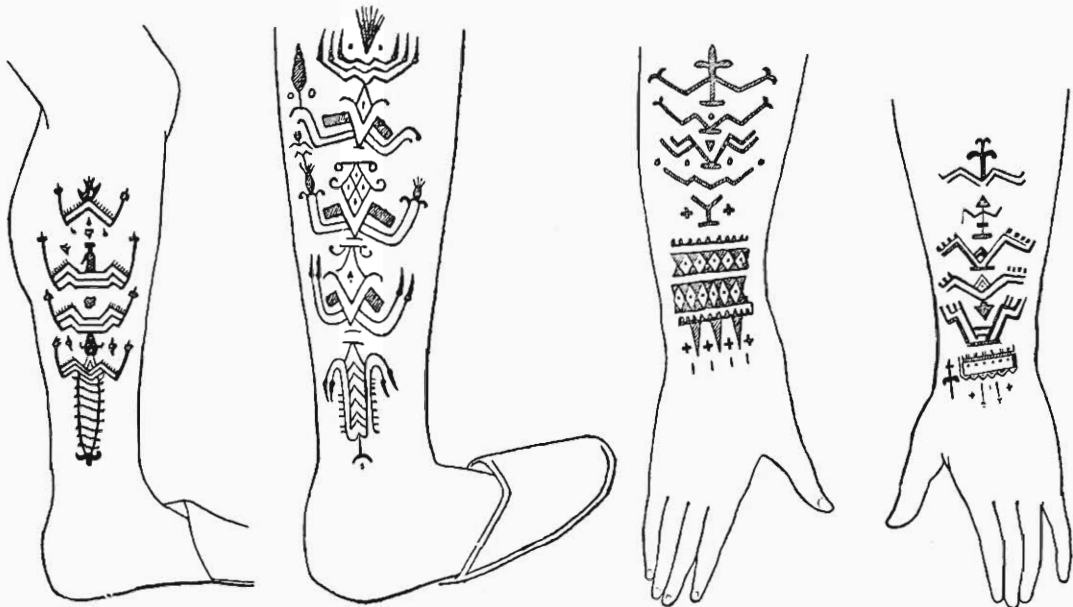


Fig. 1. — Bazin, n° 12.
Campagne de Sfax.

Fig. 2. — Bazin, n° 11.
Indigène tunisien. Sfax.

Fig. 3. — Vercoutre, n° 4.
Sfax, 1886.

Fig. 4. — Vercoutre, n° 5.
Sfax, 1887.

On est surpris, dès l'abord, de la grande ressemblance que présentent tous ces tatouages; la remarque est du D^r Bazin: « Qu'on s'adresse, dit-il, à un indigène de la campagne de Tunis ou de Béja, ou de Sousse ou de Gabès, les dessins sont toujours comparables et trahissent la même origine et la même inspiration². » Le fond de cette ornementation est formé par la superposition d'une série de lignes brisées, plus ou moins enjolivées et toujours relevées à leurs extrémités. Ces lignes brisées, qui vont le plus souvent deux par deux ou trois par trois, sont rejointes, à leur partie médiane,

1. Bazin, *l. c.*, pp. 571-572.

2. *Ibid.*, p. 572.

par une série d'ornements plus ou moins compliqués, qui forment comme la hampe d'un candélabre à plusieurs étages, dont les lignes brisées seraient les bras. Un même motif se répète ainsi, en s'élargissant ou en se rétrécissant, suivant la forme du membre, du bas au haut de la jambe ou du bras.

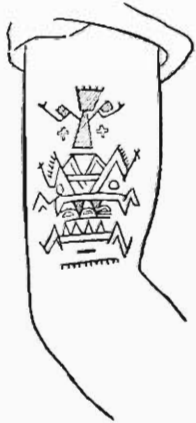


Fig. 5.

Bertholon, n° 12.

L'ensemble présente une vague ressemblance avec un palmier, ce qui a fait donner à certains de ces tatouages le nom de *Nakhla*. Souvent, dans les tatouages de l'avant-bras, ce dessin est arrêté, au poignet, par une sorte de mitaine à jours, qui recouvre le dessus de la main. (Fig. 3 et 4.)

Il y a dans cette décoration quelque chose qui rappelle l'ornementation des tapis orientaux¹. Il est probable, toutefois, que la fantaisie n'a pas seule joué un rôle dans la composition de ces dessins. Déjà le



Fig. 6.

Bertholon, n° 13.

Dr Bertholon en avait fort bien reconnu le caractère symbolique. Après avoir signalé, sur ces tatouages, la présence de disques, de croisants et même d'étoiles, il ajoute :

« Une autre forme de tatouage, qui nous paraît dénoter également une origine antique et avoir perdu sa signification, c'est la représentation grossière d'un personnage

généralement vêtu d'une grande robe et ayant les bras levés. (Fig. 5.)

Ce doit être là quelque figure de l'ancien panthéon berbère. Elle a perdu sa signification. On ne la reproduit plus que comme motif ornemental, par simple tradition.

Finalement, quelques artistes indigènes arrivent à ne plus représenter ce personnage mythologique inconnu d'eux que par un trait, renflé à son extrémité supérieure, ce qui figure la tête, bifurqué en bas, ce sont les jambes. (Fig. 6, 7, 8.) Quelques traits horizontaux coupant le trait vertical, rappellent les plis de la tunique primitive². »

L'observation est juste. Il est impossible de ne pas reconnaître un personnage sur certains tatouages tunisiens, et sa présence y est trop fréquente pour qu'on soit tenté de l'attribuer à un caprice du dessi-

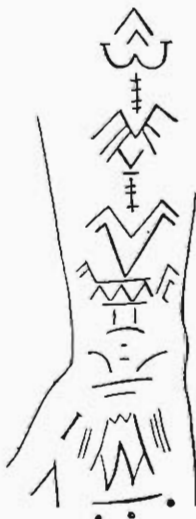


Fig. 7.

Bertholon, n° 6.

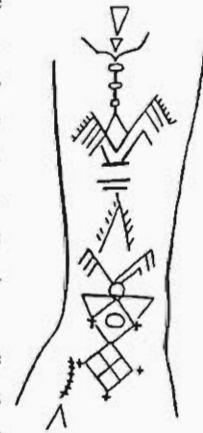


Fig. 8.

Bertholon, n° 8.

1. Peut-être y aurait-il lieu de faire, sur les tapis d'Orient, une étude analogue à celle que nous faisons sur les tatouages. Qui sait si le rapprochement des dessins qui les composent n'amènerait pas à reconnaître certains types traditionnels persistants, assez proches parents de ceux qui nous occupent ?

2. Bertholon, *l. l.*, pp. 52, 53.

nateur ou à une interprétation fautive de ceux qui ont relevé ces dessins. Sans doute,

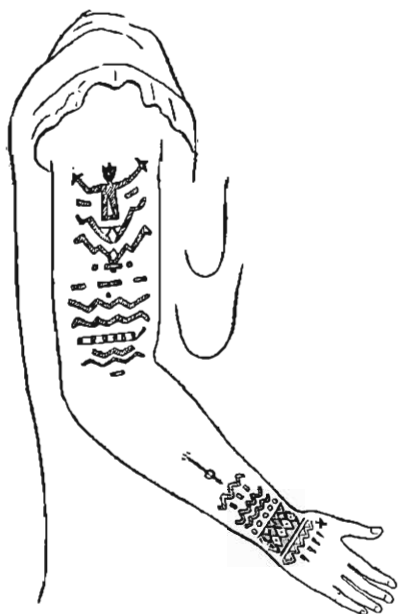


Fig. 9. — Vercoutre, n° 1.
Indigène originaire de Souk el Arba.
Dessiné à Soussse, décembre 1893.

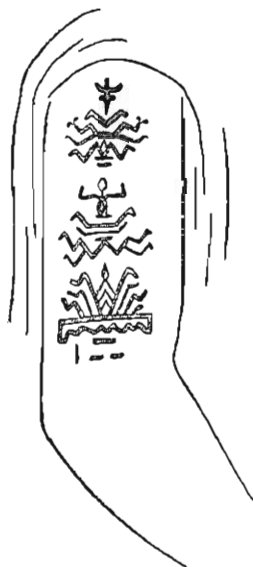


Fig. 10. — Vercoutre, n° 2.
Vieil alfater des environs de Gafsa. — Gabès, 1884.



Fig. 11. — Vercoutre, n° 3.
Sfax, 1886.

on peut regretter de ne pas posséder de ces tatouages des photographies, qui seules pourraient nous donner une reproduction adéquate de l'original ; mais, dans l'état actuel, les dessins de MM. les D^{rs} Vercoutre, Bazin et Bertholon se contrôlent dans une certaine mesure les uns les autres, et l'impression qu'ils nous donnent est bien concordante.



Fig. 12. — Bazin, n° 5.
Bizerte.

M. Vercoutre a recueilli un certain nombre de ces tatouages, dans lesquels l'intention de représenter une figure humaine est manifeste. (Fig. 9, 10, 11.) Non seulement la tête, le corps, les bras, sont parfaitement reconnaissables, mais l'attitude même du personnage et la posture des bras est constante ; elle est encore visible sur une autre figure publiée par le D^r Bazin (fig. 12), dans laquelle le corps a été tronqué, le buste seul subsiste.

Quand l'œil est ainsi habitué à voir ce personnage, il arrive à en retrouver les lignes principales sur des tatouages dans lesquels on n'aurait pas eu, au premier abord, l'idée de le chercher. Il suffit de rapprocher les motifs qui forment le couronnement de ces divers tatouages, pour y reconnaître des altérations d'un même type. La tête se détache de plus en plus du tronc, mais le mouvement des bras est encore sensible, et le corps est

représenté par une ligne droite, coupée par des renflements ou des traits horizontaux, qui en rappellent la forme primitive.

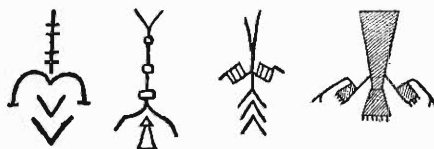


Fig. 13.

Dans tous les tatouages dont nous nous sommes occupés, ce personnage, d'un caractère tout conventionnel, est étroitement lié aux autres motifs d'ornementation, et il y occupe une place centrale, lorsqu'il n'en forme pas le couronnement. Ce sont autant de raisons pour y voir, comme l'a supposé le Dr Bertholon et avec lui M. Vercoutre, la représentation rudimentaire d'une divinité. Quelle est cette divinité ? Voilà le point sur lequel on peut différer d'avis. M. Bertholon émet, avec beaucoup de réserve du reste, l'opinion que ce devait être quelque divinité du panthéon berbère. Sous cette forme toute générale, l'affirmation n'a rien de bien invraisemblable, mais rien non plus qui nous éclaire sur l'origine des tatouages tunisiens. On pourrait cependant lui faire une objection. Nous connaissons mal les dieux du panthéon berbère, et leurs représentations figurées sont rares et grossières. Les stèles portant des inscriptions libyques sont presque notre seul moyen d'information. Or, elles présentent fréquemment à leur partie supérieure, un personnage dessiné d'une façon rudimentaire ; mais ce personnage est vêtu d'une robe qui donne à son corps l'aspect d'un bloc carré,

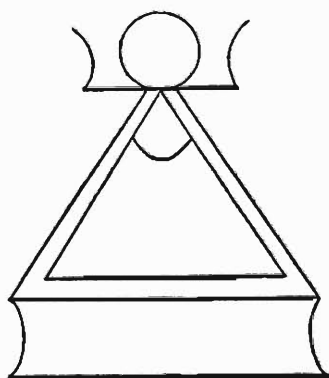


Fig. 14.

terminé par deux jambes, toujours très apparentes ; en outre, les bras sont tantôt horizontaux, tantôt recourbés en bas. Au contraire, celui des tatouages tunisiens a constamment les bras levés en l'air, dans une position qui est le trait caractéristique de l'image de Tanit. (Fig. 14.)

C'est là le point de cette démonstration qui appartient en propre à M. le Dr Vercoutre. Au lieu de chercher dans les tatouages tunisiens le souvenir de quelque divinité berbère, il a eu l'idée de les rapprocher du symbole qui forme le fond de l'ornementation religieuse des monuments puniques. Il a remarqué, à l'appui de sa théorie, que fréquemment, sur ces tatouages, le bas du corps s'étale en forme de triangle. La fig. 12 du Dr Bertholon (ci-dessus n° 5), est caractéristique à cet égard. Tous, il est vrai, n'offrent pas la même particularité ; sur certains d'entre eux, le corps est enveloppé d'une gaine circulaire (Bazin, fig. 12 ; voir ci-dessus fig. n° 1). Plus souvent encore, le bas du corps a disparu, ou bien est réduit, ainsi qu'il a été dit plus haut, à un simple trait ; mais alors

même, le sentiment de la forme triangulaire de la figure primitive se retrouve dans les ornements qui en sont comme la prolongation.

Il a été ainsi amené à reconnaître des déformations d'un même type dans des ornements qui ne présentent plus rien de commun avec lui en apparence. Cette altération ne se produit pas toujours de la même manière. Tantôt elle consiste dans une simplification de plus en plus grande de l'image divine, qui s'atrophie peu à peu, jusqu'à ne plus former qu'une fleur de lis ou qu'une croix. Le tableau suivant (fig. 15), dressé par



Fig. 15.

M. Vercoûtre, donne bien la série progressive de ces altérations. Tantôt, au contraire (fig. 16 et 17), les bras se multiplient, comme ceux

des divinités hindoues, et s'élancent en ramifications de plus en plus capricieuses, tandis que la tête s'étale en forme de panache, faisant comprendre le nom de « palmier », que donnent à certains de ces tatouages les indigènes tunisiens.



Fig. 16.



Fig. 17.

Les tatouages tunisiens nous apparaissent donc comme la répétition indéfinie du symbole de Carthage, qui a perdu, avec sa signification, sa forme primitive, et n'en a retenu que ce mouvement des bras vers le haut, si caractéristique sur les représentations de l'époque punique.

J'ai par contre quelque peine à suivre M. Vercoûtre, quand il croit pouvoir reconnaître, dans certains tatouages, où le personnage divin est accosté de deux croix, un souvenir de ce que j'ai moi-même appelé la « trinité carthaginoise¹ ». Il ne faut pas trop serrer de pareilles démonstrations, ni vouloir pousser trop loin la comparaison, lorsqu'il s'agit de représentations populaires et inconscientes, où le caprice a une large part, et auxquelles un intervalle de plus de deux mille ans a fait subir des transformations bien plus grandes encore que celles dont le langage nous fournit l'exemple, parce qu'elles ne sont pas réglées par des lois. S'il fallait à toute force retrouver sur ces tatouages la triade punique, j'aimerais mieux la chercher dans un dessin du D^r Vercoûtre

1. Ph. Berger, *La Trinité carthaginoise* (*Gazette archéologique*, juill. 1879, p. 133 et ss.)

(fig. 18), qui nous montre, au-dessous de l'image très altérée¹ du personnage aux bras levés, deux séries superposées de trois petits cippes inégaux.

Nous avons eu ailleurs² l'occasion de signaler l'existence de représentations analogues à Hadrumète, ainsi qu'en Sicile et en Sardaigne. Mais peut-être vaut-il mieux s'arrêter là, pour ne pas fausser, en les forçant, ce que les rapprochements précédents ont d'ingénieux et de très plausible.

Il résulte des observations auxquelles nous a conduits l'étude des tatouages recueillis en Tunisie par les D^{rs} Bazin, Bertholon et Vercoutre, que le motif fondamental de presque tous ces tatouages, de bras ou de jambes, est formé par un personnage rudimentaire, aux bras levés en l'air, qui tantôt se réduit peu à peu jusqu'à n'être plus qu'une simple croix, tantôt, et parfois en même temps, se développe en ornements de plus en plus capricieux, mais tous inspirés par le même motif, et tous reproduisant, dans leurs altérations, le

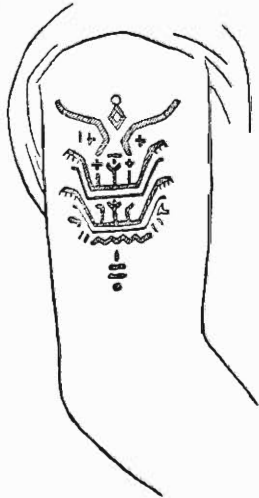


Fig. 18. — Vercoutre, n° 6.
Indigène de Ghardimaou.
Sousse, 1883.



Fig. 19. — Bazin, n° 13.
Campagne de Tunis.

même type primitif. Ce personnage, par son allure générale, par la disposition si caractéristique de ses bras, rappelle l'image divine qu'on rencontre sur tous les monuments religieux de l'Afrique punique, et qui paraît étroitement associée à la grande déesse de Carthage.

Il est vrai que le caractère conique du bas du corps, qui est un des traits essentiels de l'image de Tanit, est en général peu marqué sur ces tatouages; pourtant, il est encore assez sensible, soit sur la figure principale, soit sur les arabesques qui en sont comme la prolongation, pour qu'on puisse reconnaître, sous cette forme altérée, le symbole divin par excellence de l'antiquité aussi bien punique que néopunique.

Il convient d'ailleurs de faire observer que cette forme triangulaire n'est pas toujours

1. On s'étonnera peut-être de voir attribuer une signification aussi précise à la figure qui couronne le tatouage n° 18; la comparaison avec la figure n° 3 (Vercoutre, n° 4), lèvera, je crois, les doutes que l'on pourrait avoir. Le corps s'est fendu par le milieu, et les deux bras se sont écartés, laissant la tête suspendue en l'air. Au contraire, dans notre figure 19 (Bazin, n° 13), la fleur de lis s'est superposée au losange qui représente la tête, et le corselet, d'où partent des appendices, en forme d'antennes de hanneton, est supporté par deux barres parallèles, dernier souvenir de la base qui terminait le corps.

2. Ph. Berger, *Stèles trouvées à Hadrumète* (*Gazette archéolog.*, t. IX, 1884, p. 5 et ss., 82 et ss.). — *Lettre à M. Alex. Bertrand* (*Revue archéolog.*, avril 1884, p. 209-214).

également accentuée sur les monuments antiques, et que, dès l'époque romaine, nous la voyons s'atténuer et disparaître presque entièrement, soit sur ces belles stèles anépigraphes¹, où nous trouvons réunies, sous la forme de symboles superposés, comme dans nos tatouages, les trois grandes divinités du panthéon punique, soit sur les inscriptions de Constantine. (Fig. 20 et 21.)



Fig. 20.

L'identification du personnage figuré sur les tatouages tunisiens avec l'image de Tanit soulève une objection. On s'attendrait à trouver ces tatouages chez les Berbères, qui représentent la population indigène, et par conséquent la tradition, dans le nord de l'Afrique. Or, s'il faut en croire M. Vercoûtre et M. Bazin, c'est au contraire chez les Arabes qu'on les rencontre presque exclusivement, c'est-à-dire chez la race conquérante, qui a dû apporter

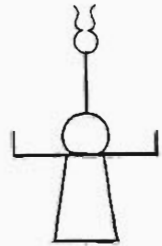


Fig. 21.

en Afrique ses pratiques religieuses et ses mœurs propres. Mais il est bien d'autres usages antérieurs à la conquête musulmane qui se sont perpétués chez les Arabes de l'Algérie et de la Tunisie. Sans parler du sacrifice du coq, que le Père Delattre a vu encore pratiquer dans une mosquée des environs de Tunis, et du sacrifice de deux colombes, que Guérin a signalé comme existant encore aux environs de Kairouan, je rappellerai le disque et le croissant, et, surtout, la main ouverte et levée, qui est un des symboles religieux les plus constants sur les monuments de l'époque punique, et que les Arabes mettent encore sur leurs portes, pour en écarter les mauvaises influences².

Il est d'ailleurs un fait mis en évidence par les travaux dont les antiquités africaines ont été l'objet dans ces dernières années, c'est que le plus grand développement de la mythologie phénicienne en Afrique ne correspond pas à la période punique, mais à la période romaine. Les Romains, en ouvrant des routes jusqu'au fond de l'Algérie et de la Tunisie, ont fait pénétrer la religion punique et les symboles qui en étaient l'expression populaire dans des localités où l'influence punique s'était peu fait sentir auparavant.

Cette diffusion d'un symbole, devenu populaire, paraît surtout naturelle si l'on a égard au caractère presque universel de l'image qui nous occupe. Non seulement on la

1. C'est M. Héron de Villefosse à qui revient le mérite d'avoir le premier signalé au monde savant ces belles stèles, et de nous en avoir procuré de bonnes photographies, il y a vingt ans déjà. Plusieurs d'entre elles sont entrées, par ses soins, au musée du Louvre; une ou deux des plus curieuses sont à Vienne, où elles ont été envoyées par le Bey de Tunis, à l'occasion de l'Exposition de 1873; le plus grand nombre est actuellement au musée du Bardo. On trouvera mes idées sur le caractère des divinités représentées à la partie supérieure de ces stèles, dans une communication lue par M. de La Blanchère à l'Académie des inscriptions, le 10 novembre 1893.

2. Fr. Lenormant, *Quelques Observations sur les symboles religieux des stèles puniques* (*Gazette archéolog.*, janv. 1877, p. 29-37).

rencontre d'un bout à l'autre de l'Afrique, mais, en dehors de l'Afrique, dans toutes les possessions carthagoises, et même dans d'autres colonies phéniciennes, si bien qu'elle peut être considérée comme la marque du passage des Phéniciens dans tous les pays où on la rencontre. A Carthage même, nous ne la trouvons pas seulement sur des pierres votives et sur des monuments funéraires, mais sur des anses d'amphores, sur des lampes et sur des tessères. Les dernières découvertes du Père Delattre ont prouvé qu'on la portait au cou comme amulette. Si nous possédions des tatouages phéniciens, il est plus que probable qu'on l'y verrait figurer au premier rang.

Pour que la parenté des figures représentées sur les tatouages tunisiens avec Tanit pût être considérée comme entièrement démontrée, il faudrait pouvoir suivre, sur des monuments ou sur des représentations figurées, les transformations successives du symbole de la déesse punique jusqu'à la conquête arabe, et nous convaincre par des exemples, qu'il a continué d'être employé jusqu'à cette époque. La filiation nous manque. Pendant les quatre ou cinq siècles qui ont précédé l'hégire, nous perdons la trace de l'image de Tanit. Mais, à défaut de formes intermédiaires, les modifications qu'elle a subies à l'époque punique peuvent nous expliquer dans une certaine mesure ses destinées ultérieures. Les *ex-voto* à Tanit et à Baal-Hammon nous ont livré un grand nombre de ces représentations, s'échelonnant depuis les derniers temps de l'indépendance de Carthage jusqu'à la fin de la période néopunique, c'est-à-dire environ jusqu'au troisième siècle de notre ère. On y voit l'image de Tanit, tantôt se simplifier, tantôt s'enrichir d'éléments étrangers, qui se combinent avec elle et en modifient profondément l'aspect et le caractère primitifs. Il y a là toute une série de phénomènes, parallèles à ceux que nous ont révélés les tatouages tunisiens, mais l'étude des transformations de l'image de Tanit à l'époque punique est intimement liée à celle de l'origine de ce symbole divin, qui paraît avoir joué un rôle si considérable à Carthage, et d'une façon plus générale, dans le monde sémitique, et elle mérite de faire l'objet d'un autre mémoire.

PHILIPPE BERGER.

